

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 92 voix contre 0. Il n’y a pas d’abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corninbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadori (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 92.*

– Le réponse donnée par le Conseil d’Etat vaut rapport au postulat.

## Motion d’ordre

**Demande de procédure accélérée pour le mandat «Restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées»<sup>1</sup>**

*Depôt*

**Le Président.** Je suis saisi d’une motion d’ordre demandant l’utilisation de la procédure accélérée prévue aux articles 67 et 174 LGC pour la réponse et la prise en considération d’un mandat à la session de novembre. Avec l’accord de la députée qui a déposé cette requête, M<sup>me</sup> Mutter, M. l’Huissier va distribuer maintenant le texte de cette requête ainsi que celui du mandat de façon que vous puissiez en prendre connaissance le plus tôt possible. Nous traiterons cet objet demain matin.

## Postulat N° 2002.07 Jacques Bourgeois (gestion optimale du trafic routier sur les axes Payerne-Fribourg et Romont-Fribourg)

*Prise en considération<sup>2</sup>*

**Bourgeois Jacques (PLR/FDP, SC).** En préambule, je tiens à remercier le Conseil d’Etat de sa réponse détaillée et au vu des détails fournis, nous ne pouvons qu’accepter que cette réponse fasse également office de rapport.

Dans le cadre de l’analyse de ces axes prioritaires, il sied de tenir compte de plusieurs paramètres, notamment du développement économique, de la mobilité, de l’évolution démographique, de l’utilisation du sol et de la sécurité et du confort, aussi bien des usagers, que des habitants des localités traversées.

Dans le cadre du contournement de Prez-vers-Noréaz, je constate avec satisfaction que le dossier évolue. J’ose maintenant espérer, au vu de l’avancement du dossier, que l’on ne repoussera pas aux calendes grecques l’achèvement de cette étude.

Dans sa réponse, le Conseil d’Etat fait état d’une étude qui pourrait s’étaler sur la période 2008–2011.

A mon avis, nous ne sommes pas assez précis et nous requérons que le Conseil d’Etat mette tout en œuvre pour que cette étude, au vu de son avancement actuel, soit finalisée dans les plus brefs délais, soit d’ici à fin 2009 au plus tard.

Une étude qui devrait associer également et prendre en considération les milieux concernés. Au sujet des critères mentionnés, deux remarques et une question. Parmi les deux remarques:

- 1) La sécurité des enfants, tout comme la qualité de vie des habitants devraient être prises en considération.
- 2) Nous ne croyons pas devoir attendre que les accidents dépassent la moyenne pour intervenir.

Questions: parmi les huit critères retenus pour l’analyse «coûts/avantages», a-t-on dans le cadre de la fixation des montants pondéré les critères ou ont-ils tous la même valeur lors du calcul de la valeur annuelle nette et du ratio pour analyser les avantages et coûts d’un contournement ou pas d’une localité?

Comme relevé au sein de cette réponse, la jonction de l’A12 de Matran pose problème. A la suite des développements des communes de cette région, le trafic est de plus en plus perturbé, notamment et surtout, le week-end.

Les usagers sont aussi tentés d’emprunter d’autres axes, comme la traversée du village de Matran, créant ainsi des nuisances et de l’insécurité pour ses habitants.

La liaison Marly-Posieux-Matran va encore accentuer ce problème.

Forts de ces constats, il est impératif également de trouver rapidement des solutions afin d’améliorer la fluidité du trafic dans cette région de notre canton. Nous ne croyons pas, comme cela est relevé dans la réponse du Conseil d’Etat, que l’aménagement de feux

<sup>1</sup> Dépôt BGC p. 1431.

<sup>2</sup> Déposé et développé le 23 janvier 2007, BGC p. 283; réponse du Conseil d’Etat le 28 août 2007, BGC p. 1300.